




## Téléservice : Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah pour améliorer son logement - propriétaire occupant

Agence nationale de l'habitat (Anah)

Permet au propriétaire qui occupe son logement de demander en ligne une aide financière versée par l'Anah pour réaliser des travaux dans son logement. Permet également de vérifier l'état d'avancement de son dossier en temps réel.

**▲ Attention** : ce service en ligne ne concerne pour le moment que les propriétaires occupants.

Accéder au  
service en ligne   
(<https://monprojet.anah.gouv.fr/projets/new>)

Vérfié le 23 juillet 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Aide de l'Anah : travaux d'amélioration de l'habitat (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328>)